



Plan Local d'Urbanisme

MODIFICATION N°2

Approbation par Conseil Communautaire
du 29 septembre 2011

1 – DOCUMENTS RELATIFS A LA PROCEDURE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



Le PLU est élaboré avec l'assistance de
l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement
du Territoire Toulouse Aire Urbaine

le grand toulouse
6, rue René Leduc B.P. 35821
31505 Toulouse Cedex 5
www.grandtoulouse.fr

le grand
TOULOUSE
COMMUNAUTÉ URBAINE

Délibération n° DEL-11-374

Approbation de la 2ème modification du P.L.U. du Grand Toulouse, commune de L'Union, suite à enquête publique

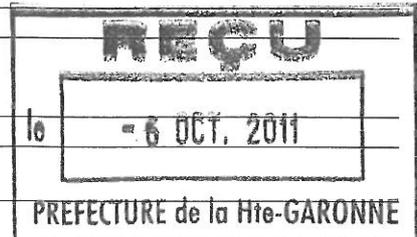
L'an deux mille onze le jeudi vingt-neuf septembre à neuf heures, sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à la Salle polyvalente - Balma.

Participants

Afférents au Conseil :	123	
Présents :	100	
Procurations :	16	
Date de convocation :	23 septembre 2011	Publié par affichage

Présents

		le	6 OCT. 2011
Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET		
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL		et déposé à la Préfecture
Balma	M. Alain FILLOLA Mme Thérèse PICHON	le	
Beaupuy	M. Maurice GRENIER		
Blagnac	M. Bernard KELLER M. Christian BERGON Mme Monique COMBES		
Brax	M. Jean-Pierre VERGE	le	6 OCT. 2011
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO Mme Béatrice URSULE		
Colomiers	M. Bernard SICARD Mme Corine BARRERE M. Louis GERMAIN M. Ahmed Médhy IMELHAINE M. Guy LAURENT M. Henri MOLINA		
Cornebarrieu	M. Gilles DE FALETANS		
Cugnaux	M. Philippe GUERIN M. Guy THIBAUT		
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO		
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS		
Flourens	M. Didier CORTES		
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD		
Gagnac	M. Michel SIMON		
Gratentour	M. Paul FRANCHINI		
L' Union	M. Georges BEYNEY Mme Marie-Carmen GARCIA M. Henri LEVRAT		
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE M. Henri MILHEAU		
Lespinasse	M. Bernard SANCE		
Mondouzil	M. Robert MEDINA		
Mons	M. Jean-Louis MOYET		
Montrabe	M. Jacques SEBI		
Pibrac	M. Robert BON M. David SAINT-MELLION		
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS		



Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	Mme Dominique VEZIAN
Saint-Orens	M. Claude MERONO
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Pierre COHEN Mme Malika ARADJ M. Roger ATSARIAS M. Jean-Marc BARES Mme Elisabeth BELAUBRE Mme Yvette BENAYOUN-NAKACHE M. Daniel BENYAHIA Mme Michèle BLEUSE M. René BOUSCATEL M. François BRIANÇON M. Joël CARREIRAS Mme Danielle CHARLES M. François CHOLLET Mme Martine CROQUETTE M. Romain CUJIVES Mme Danièle DAMIN Mme Vincentella DE COMARMOND Mme Marie DEQUE Mme Serge DIDIER Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES Mme Monique DURRIEU M. Jean Luc FORGET M. Régis GODEC M. Philippe GOIRAND Mme Olga GONZALEZ-TRICHEUX Mme Catherine GUIEN Mme Mama HAMMOU-MOHAMMED Mme Isabelle HARDY Mme Maryse JARDIN-LADAM M. Pierre LACAZE M. Jean-Luc LAGLEIZE Mme Régine LANGE M. Alexandre MARCIEL M. Bernard MARQUIE M. Henri MATEOS Mme Saliha MIMAR Mme Erwane MONTHUBERT M. Etienne MORIN M. Jean-Luc MOUDENC M. Michel PECH Mme Dominique PY Mme Cécile RAMOS M. Christian RAYNAL Mme Sonia RUIZ M. Jean-Christophe SELLIN Mme Claude TOUCHEFEU Mme Elisabeth TOUTUT M. Jean-Charles VALADIER Mme Gisèle VERNIOL Mme Zohra ZINA-RAGGOUA
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL Mme Mireille ABBAL M. Daniel FOURMY M. Jacques GUILBAULT
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART M. Diego GIL

Délégués ayant donné pouvoir

		Pouvoir à
Balma	M. Stéphane COPPEY	Mme Danielle CHARLES
Beauzelle	M. Claude BENOIT	Mme Lysiane MAUREL
Blagnac	M. Joseph CARLES	M. Bernard KELLER
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX	Mme Maryse JARDIN-LADAM
Saint-Jean	M. Gérard BAPT	Mme Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Henri MIGUEL	M. Paul FRANCHINI
Saint-Orens	M. Christian SEMPE	M. Bernard MARQUIE
Toulouse	M. Abdelkader ARIF M. Thierry COTELLE	Mme Olga GONZALEZ-TRICHEUX M. Daniel BENYAHIA

	Mme Christine COURADE	M. Joël CARREIRAS
	Mme Anne CRAYSSAC	Mme Gisèle VERNIOL
	M. Jean-Michel FABRE	M. François BRIANÇON
	M. Jean-Paul MAKENGO	M. Etienne MORIN
	M. Antoine MAURICE	M. Régis GODEC
	M. Nicolas TISSOT	Mme Sonia RUIZ
Tournefeuille	Mme Danielle BUYS	Mme Mireille ABBAL

Délégués excusés

Aucamville	M. Gérard ANDRE
	M. Guy MONTAGNER
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Cugnaux	M. Pierre GUERIN
Toulouse	M. Stéphane CARASSOU
	M. Jean-Pierre HAVRIN
	M. Djillali LAHIANI

Délibération n° DEL-11-374

Approbation de la 2ème modification du P.L.U. du Grand Toulouse, commune de L'Union, suite à enquête publique

Exposé

La procédure de 2° modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse, commune de l'Union, a été lancée par arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 5 mai 2011.

Le dossier présenté à l'enquête publique avait pour objectif de modifier les articles 10 (hauteur), 11 (aspect extérieur) et 12 (stationnement) de la zone UA afin de permettre la réalisation du projet du Conseil Général de démolition et reconstruction du Collège « Chaumeton ».

Le projet de modification du PLU a d'abord fait l'objet d'une concertation préalable avec les services et les personnes publiques associées prévus par la procédure de modification. Dans ce cadre, six réponses ont été reçues, émanent :

- De la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) en date 13 mai 2011 qui émet un avis favorable ;
- De la Chambre d'Agriculture en date du 17 mai 2011 qui émet un avis favorable ;
- De Tisséo en date du 18 mai 2011 qui n'a pas de remarques particulières à formuler ;
- Du Conseil Général de la Haute-Garonne en date du 23 mai 2011 qui n'a pas d'observations particulières ;
- Du Conseil Régional Midi-Pyrénées en date du 6 juin 2011 qui n'a pas d'observations à formuler ;
- Du SMEAT en date du 6 juillet 2011 (après la clôture de l'Enquête Publique) qui n'a pas d'observation au regard du projet de SCoT arrêté et émet un avis favorable.

Le projet de modification du PLU a ensuite fait l'objet d'une enquête publique dirigée par Hervé Mace, commissaire enquêteur, du 30 mai 2011 au 30 juin 2011 inclus. Aucune remarque n'a été formulée par le public dans les registres d'enquête déposés en commune et au Grand Toulouse.

A l'issue de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur, a émis un avis favorable à la 2° modification du PLU du Grand Toulouse, commune de l'Union, sans réserve.

Il est donc proposé d'approuver la 2° modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune l'Union, telle que jointe à la présente délibération.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine (SDAT), approuvé le 11 décembre 1998 et révisé partiellement le 18 décembre 2000,

Vu le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé le 12 juin 2001,
Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté le 17 mars 2011 suite à l'avis de l'Etat,
Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse - Commune de l'Union approuvé par Délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2006, modifié par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2008,
Vu l'arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 5 mai 2011 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique du POS valant PLU du Grand Toulouse, commune de l'Union,
Vu le rapport du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable,
Vu l'avis du Conseil Municipal de la commune de l'Union en date du 28 septembre 2011,
Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Projets Urbains du 8 septembre 2011,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,
Décide :

Article 1

D'approuver la 2^e modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de l'Union, conformément au dossier joint à la présente délibération.

Article 2

De procéder, en application des dispositions des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, à l'affichage de la présente délibération au siège du Grand Toulouse ainsi qu'à la Mairie de l'Union durant un mois et à une insertion dans un journal diffusé dans le département.

Article 3

De préciser que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

Article 4

De tenir à la disposition du public la présente délibération, le dossier de PLU modifié ainsi que le rapport du commissaire enquêteur au siège du Grand Toulouse situé 6, Place René Leduc – BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5, Direction de l'Urbanisme Réglementaire, 2^{ème} étage, ces documents étant également consultables à la Mairie de l'Union et à la Préfecture de la Haute-Garonne, en application des dispositions de l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme.

Article 5

De préciser que la présente délibération sera exécutoire après la transmission du dossier au représentant de l'Etat et l'accomplissement des mesures de publicité et d'affichage édictées à l'article 2 ci-dessus.

Article 6

D'autoriser Monsieur le Président du Grand Toulouse à signer tous les actes afférents.

Résultat du vote :

• Pour	116
• Contre	0
• Abstentions	0
• Non participation au vote	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,


Pierre COHEN



ARRETE

**DE MISE EN œuvre DE LA MODIFICATION du Plan LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DU
GRAND TOULOUSE -
Commune de l'Union**

.....

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-10 et suivants et R.123-15 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L.123-1 à L.123-16 et R.123-1 à R.123-23 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse - Commune de l'Union approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2006, et modifié par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2008.

Vu la décision en date du 28 mars 2011 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse, désignant en qualité de commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), **Monsieur Hervé MACE**, chargé du développement SNCF.

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Après avoir consulté le Commissaire Enquêteur, afin de déterminer les dates de réception du public ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de 2^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse - Commune de l'Union., pour une durée de 32 jours consécutifs, à compter **du lundi 30 mai 2011 jusqu'au jeudi 30 juin 2011 inclus.**

ARTICLE 2 : Afin de conduire l'enquête publique visée ci-dessus, le Président du Tribunal Administratif a désigné Monsieur Hervé MACE, chargé du développement SNCF, en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3 : Le public sera reçu **du lundi 30 mai 2011 au jeudi 30 juin 2011 inclus**. Le dossier du projet de modification, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé, préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, par le Commissaire Enquêteur, seront mis à sa disposition comme suit :

- Pour le Grand Toulouse : au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse **au 6, Rue René Leduc – BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5 (Métro ligne A - station Marengo), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,**
- Pour la Ville de l'Union, **à la Mairie au 6, Avenue des Pyrénées, 31240 l'Union, le lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 17h00 et le mardi de 8h30 à 19h00.**

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, **à la Mairie de l'Union au 6, Avenue des Pyrénées, 31240 l'Union.**

ARTICLE 4 : Le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de l'Union, lors de ces permanences au 6, Avenue des Pyrénées, 31240 l'Union, aux jours et heures suivants :

- * MERCREDI 15 JUIN 2011 de 13h30 à 17h00 ;
- * MARDI 21 JUIN 2011 de 14h00 à 19h00.

ARTICLE 5 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié QUINZE JOURS au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les HUIT PREMIERS JOURS de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département.

Cet avis sera affiché notamment au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, à la Mairie de l'Union et sur tous les emplacements prévus dans la commune pour l'information du public sur le déroulement du présent projet de modification, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Ces formalités de publicité seront justifiées par un certificat de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine.

L'avis au public sera également consultable sur les sites Internet du Grand Toulouse et de la Mairie de l'Union.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

ARTICLE 6 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre déposé en Mairie sera clos et signé par Monsieur le Maire ou son représentant, et celui déposé au Grand Toulouse sera clos et signé par Monsieur le Président du Grand Toulouse ou son représentant, qui les transmettra, avec les dossiers d'enquête et les documents annexés, au Commissaire Enquêteur.

Monsieur le Commissaire Enquêteur transmettra le dossier à Monsieur le Président du Grand Toulouse, avec les registres d'enquête, son rapport assorti de ses conclusions motivées.

Dès leur réception, Monsieur le Président du Grand Toulouse adresse une copie du rapport et des conclusions de Monsieur le Commissaire Enquêteur à Monsieur le Président du Tribunal Administratif, à Monsieur le Maire de l'Union et à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 7 : Le public pourra consulter le rapport et les conclusions au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse situé 6, Place René Leduc – BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5, ainsi qu'à la Mairie de l'Union, 6 Avenue des Pyrénées, 31240 l'Union, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que sur les sites Internet respectifs du Grand Toulouse et de la Mairie de l'Union.

ARTICLE 8 : Le projet de modification du P.L.U. objet de la présente enquête sera soumis à l'approbation du Conseil de Communauté du Grand Toulouse.

ARTICLE 9 : Monsieur le Commissaire Enquêteur et Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

ARTICLE 10 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne,
Monsieur le Maire de l'Union.

Fait à Toulouse, le 5/05/2011

Le Président de la Communauté Urbaine
du Grand Toulouse (CUGT)

Atteste exécutoire le présent acte

- Reçu à la Préfecture le 6/05/2011

- Publié par affichage : 6/05/2011

- au siège de la CUGT le

- en mairie le 11/05/2011

- Notifié dans la presse :

La Dépêche du 10 mai et du 31 mai 2011

La Gazette du 9 mai et du 30 mai 2011

Certifié exécutoire le 11 Mai 2011

Le Président,
P/Le Président,
Le Vice-Président
Président de la Commission
Urbanisme et Projets Urbains


Daniel BENYAHIA



Communauté urbaine du Grand Toulouse
1, place de la Légion d'Honneur – BP 35821
31505 TOULOUSE cedex 5

LE PRESIDENT,
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Président de la Commission
Urbanisme et Projets Urbains,


Daniel BENYAHIA

Marchés à procédure formalisée

TGI DE TOULOUSE

AVIS

Société coopérative de caution mutuelle à capital variable régie par la loi du 13 mars 1917 et l'ensemble des textes relatifs au cautionnement mutuel et aux établissements de crédit, inscrite par BRCE sous le n° 5933 et agréée collectivement par le Comité des établissements de crédit (décret du 25 juin 1991), site à ALBI (Tarn)

**55-54, place Jean-Jaures
RCS 086 020 074 ALBI**

AVIS DE CONVOCATION

Faute de quorum nécessaire lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société en date du **9 mai 2011**, les sociétaires de la SOCAMI OCCITANE sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **20 mai 2011, à 10 h 30**, au Château d'Alotz, route de Layrac, 47550 BOE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Rapports du Conseil d'administration sur la gestion et les résultats de l'exercice 2010.
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes des au **31 décembre 2010** et sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Approbation des comptes et quittus à donner aux administrateurs.

Affectation du résultat.

Détermination du plafond des engagements. Remboursement du fonds de mutualité et des parts sociales.

Ajournement des engagements émis, créances douteuses et litigieuses, constitution de provisions.

Conventions réglementées.

Remunération du commissaire aux comptes. Renouvellement de mandat d'administrateur.

Nomination d'un nouvel administrateur.

Pouvoirs pour les publications et formalités légales.

Tout sociétaire peut prendre part à l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre sociétaire.

Les documents soumis à l'assemblée sont tenus à la disposition des sociétaires pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée au siège de la SOCAMI OCCITANE

Le conseil d'administration

Divers

Cabinet JURONE

Société d'Avocats

**7 place de la Gare, 37200 SARRÉGUEMINES
Tél. 03.07.98.40.67 - Fax 03.07.95.08.12**

AVIS

STOC PRODUCTION

SAS au capital de 34 400 euros
Siège : 12, rue Marius Jerce, Parc d'activité de Saint Martin du Touch, 37300 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 388 252 454

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 28 avril 2011, la Société d'Etudes Comptables et d'Audit du Forêt S.E.C.A ou S.E.C.A.FOREZ, domiciliée 7 rue de l'Artisanat, immeuble Le Parc de Villars, 42390 VILLARS, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire.
Monsieur Laurent BEGUINE, domicilié 7, rue de l'Artisanat, Le Parc de Villars, BP 224, 42390 VILLARS, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.
Pour avis, le Président.

Successions

SUCCESSION

L'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées, DRFP Service du Domaine Pôlé GPP Cité Administrative Bât C 31074 Toulouse Cedex, curateur de la succession de Mme Yvonne Marie COSTA, décédée le 03/03/2010 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passé. Réf:916

Marchés à procédure formalisée

TGI DE TOULOUSE

AVIS

Le Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE (Haute-Garonne) a été saisi à l'effet de constater l'absence de :

Monsieur Michel Louis DEFEAN, né le 20 mai 1945, à CASTELARRASIN (Tarn-et-Garonne), de nationalité française, domicilié en dernier lieu à S'DONEY (Australie),

disparu à la date de 1973 et déclaré «présumé absent» par décision en date du **28 avril 1995** du juge des tutelles du Tribunal d'Instance de SAINT-GAUDENS

Fait à TOULOUSE, le 13 avril 2011.

Le procureur de la République adjoint, Renaud SOUBLETT, procureur de la République adjoint, signe

AVIS PUBLICS

COMMUNE DE CASTELMAUROUT

ENQUÊTE PUBLIQUE

Pour le classement dans le domaine public de trois lotissements :
« Les Jardins du Moulin »
« Domaine de la Plaine »
et « Le Val du Bois Redon »

Le maire de la commune de CASTELMAUROUT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le classement dans le domaine public communal des votes et réseaux de 3 lotissements.

A cet effet, Monsieur LAZARO Patrick a désigné comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, **du 9 mai au 24 mai 2011 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture : **lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30; samedi, de 10 heures à 12 heures.**

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie les : **mercredi 11 mai, de 13 h 30 à 17 h 30; mardi 17 mai, de 8 h 30 à 12 heures.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de classement dans le domaine public pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le maire, Magali SCHARDT.

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Trois enquêtes publiques sont simultanément ouvertes sur le territoire de la commune de BOUTUX portant sur :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement, d'eau, d'aménagements ou de servitudes à créer liés à la mise en place des périmètres de protection instituteurs autour des captages d'eau potable des sources de Clialet, Claire, Saguau, Laytere, 1, 2, 3, 4, Pan, Yelle, Aguyrade, Clot des sources, Boutasson, Barber, Cout, Mortes, Goutilles Est, Goutilles Ouest, Amouch-Poumaré, Courré, Palès, Mentès, situées dans une zone de réparation, sur le territoire de la commune de BOUTUX, ainsi que des travaux de dérivation des eaux en application de l'article L.215-13 du Code de l'environnement;

- l'autorisation, au titre de l'article L.214-3 du Code de l'environnement, rubrique I-13-1-0 de l'article R.214-1 du même code, de prélèvement d'eau au niveau de la source de Mentès, située dans une zone de réparation, dont le débit de prélèvement est supérieur à 8 m³/heure, - la détermination des immeubles à acquérir pour réaliser cette opération.

Le dossier relatif à cette affaire ainsi que trois registres d'enquête seront déposés à la mairie de BOUTUX pendant 29 jours entiers et conclusifs du **9 mai 2011 au 06 juin 2011** inclus ou chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux et consigner ses observations sur les registres à feuillets non mobiles ouverts à cet effet.

Toutes remarques ou réclamations pourront être également : soit adressées par écrit pendant la même période, au maire ou au commissaire enquêteur, siégeant à la mairie de BOUTUX, soit présentées directement au commissaire enquêteur qui se tiendra à la disposition du public à la mairie de BOUTUX les **lundi 9 mai 2011 de 9 heures à 12 heures; le mercredi 18 mai 2011 de 9 heures à 12 heures; le lundi 6 juin 2011 de 14 heures à 17 heures.**

Monsieur Alain SALLES est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de BOUTUX, à la sous-préfecture de SAINT-GAUDENS et à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne.

A l'issue de l'enquête, le préfet de la Haute-Garonne statuera sur la demande par arrêté préfectoral, au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

Pour le Préfet et, par délégation, le chef du service Environnement, Eau, et Forêt, signé Philippe PAUWELS

Consultez tous les marchés publics sur le site de :

LA DIRECTION DE

rubrique :

Annonces légales

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Préfet de la Haute-Garonne communique : Une enquête publique est ouverte préalablement à la délivrance du permis de construire en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Calmont.

Le dossier d'enquête et notamment l'étude d'impact ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Calmont, pendant 33 jours consécutifs du **lundi 9 mai 2011 au vendredi 10 juin 2011** inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture habituelles des bureaux au public et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Madame Marie-Christine FAURE a été désignée en qualité de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public à la mairie de Calmont :

• **Le lundi 9 mai 2011, de 9 h à 12 h,**
• **Le mardi 17 mai 2011, de 14 h à 17 h,**
• **Le lundi 30 mai 2011, de 9 h à 12 h,**
• **Le vendredi 10 juin 2011, de 14 h à 17 h.**

Toutes remarques ou réclamations pourront également être adressées par écrit, pendant la même période, au commissaire enquêteur à la mairie de Calmont.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Calmont et à la Préfecture de la Haute-Garonne.

Ces documents pourront être également communiqués à toute personne physique ou morale qui en formulera la demande au Préfet de la Haute-Garonne (Service du Pilotage et de la Mutualisation Interministérielle – Pôle « aménagement durable » – 1, place Saint Etienne, 31038 Toulouse Cedex 9), dans les conditions prévues au titre I de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Signé : pour le préfet et par délégation, le Secrétaire Général, Françoise SOULIMAN

PREFET DE LA HAUTE-GARONNE
ENQUÊTE PUBLIQUE

La Direction départementale des territoires

communiqué :

Une enquête publique est ouverte sur les communes de BAZUS, BOURREPOS, RIGOUT, CASTELMAUROUT, GARIBECH, GRANACQUE, LAPYROUSE-FOSSAT, SAINT-PIERRE, VERFELL et VILARIES concernant la demande préalable à la déclaration d'intérêt général du programme pluri-annuel des travaux d'entretien du Girou moyen sollicitée par le Syndicat mixte du bassin versant de Hens.

Le dossier d'enquête sera déposé dans les mairies désignées ci-dessous, ou chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouverts à cet effet.

Toutes remarques ou réclamations pourront être également :
- soit adressées par écrit pendant la même période au commissaire enquêteur à l'adresse des mairies concernées ;
- soit présentées directement au commissaire enquêteur lors de ses permanences les : **lundi 9 mai 2011, de 10 heures à 12 heures**, mairie de la commune de VERFELL, **vendredi 27 mai 2011, de 10 heures à 12 heures**, mairie de la commune de CASTELMAUROUT

Madame ACQUIER-PAGES est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour diriger cette enquête.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie des communes concernées ainsi qu'à la Direction départementale des territoires.

Ces documents pourront être également communiqués à toute personne physique ou morale qui en formulera la demande au Directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne, Service Environnement Eau et Forêt, Bureau de la Coordination et des Procédures, Cité Administrative, Bât. E, 2 bd Armand-Dupontal, BP 70001, 31074 TOULOUSE Cedex 9.

SOLUTION DES JEUX

SUDOKU

FACILE

1	8	4	6	5	7	3	2	9
7	2	9	8	3	4	6	1	5
5	6	3	2	1	9	8	4	7
8	9	7	5	6	1	4	3	2
6	5	2	4	7	3	1	9	8
3	4	1	9	8	2	5	7	6
2	1	8	3	9	5	7	6	4
4	7	6	1	2	8	9	5	3
9	3	5	7	4	6	2	8	1

Marchés à procédure formalisée



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Collectivité contractante: CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE directeurs publics (bâtiment B, actuel rez-de-chaussée), 1 boulevard de la Marquette, 31500 CAZENAC, tél. : 05 34 33 35 81, courriel : marchés.sect@cg31.fr

Retrait des dossiers de consultation sur demande écrite et renseignements nées ci-dessus.

Mode de passation choisi: Appel d'offres ouvert.

Objet de la consultation : BD 62, commune de GENSAAC. Port sur le Volp l'ouvrage.

Caractéristiques principales: Variantes autorisées pour le remplacement du précontraintes par fils adhérents par un tablier pourte-dalle.

Durée du marché : 4 mois.

Conditions de participation

Situation juridique: Lettre de candidature incluant l'attestation sur l'honneur du mandataire (modèle DCI, conseillé), copie du jugement si redressement vos des personnes habilitées pour engager le candidat.

Capacités économique et financière (DC2 conseillé) : Chiffre d'affaires des nées.

Capacité technique (DC2 conseillé) : Descriptif des moyens humains et matérielles relatives à des prestations similaires en cours d'exécution ou exécutées 5 dernières années.

Critères d'attribution des offres: Prix des prestations, 60%, valeur technique

Renseignements complémentaires : Possibilité d'accès au règlement de la consultation et de réponse par voie électronique à l'adresse <https://marchespublics.haute-garonne.fr> - Identification sur site recommandée.

Date limite de réception des offres : 21 juin 2011, à 16 heures.

Date d'envoi du présent avis: 5 mai 2011.

Marchés à procédure adaptée

COMMUNE DE CAZARIL-TAMBOURES (37580)

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Avis de procédure adaptée

Marché de travaux passé en procédure adaptée, articles 26 et 28 du Code de la construction

Projet de construction d'une salle de réception

Nom et adresse du maître d'ouvrage: Commune Cazaril-Tamboures, 37580 CAZENAC, Responsable légal, le maire, Monsieur Henri CAZABON, tél./fax: 05 61 88 05 61, e-mail: mairie@cazaril-tamboures.com

Ouverture de la mairie: le mardi et jeudi, de 13 h 30 à 17 h 30.

Maître d'œuvre: Muriel DEDIEU, architecte DPLG, place de la République, 37110 CAZENAC, tél./fax: 05 61 88 57 01, e-mail: dedieu@wanadoo.fr

Objet du marché: Projet de construction d'une salle de réception.

Décomposition en lots: Prescriptions communes à tous les lots.

- LOT N° 1 - Gros œuvre, VRD

- LOT N° 2 - Charpente métallique, couverture, serrurerie

- LOT N° 3 - Menuiserie aluminium.

- LOT N° 4 - Plâtrerie, isolation.

- LOT N° 5 - Plomberie.

- LOT N° 6 - Electricité.

Le candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Préparation du chantier: juillet 2011.

Début prévisionnel des travaux: août 2011.

Livraison et réception du chantier: novembre 2011.

Justificatifs à produire: les pièces mentionnées aux articles 44 à 46 du Code de la construction et de l'habitat. Le dossier de consultation DCE des entreprises est en ligne sur le site internet de la commune de CAZENAC, à l'adresse suivante: www.cazaril-tamboures.com

Critères de sélection des offres: Offre économiquement la plus avantageuse pondérée suivants: prix des prestations, 60%; valeur technique de l'offre, 40%.
Modalités d'obtention du dossier: le dossier de consultation DCE des entreprises est en ligne sur le site internet de la commune de CAZENAC, à l'adresse suivante: www.cazaril-tamboures.com

Transmission par support électronique: Contact maître d'œuvre

Possibilité d'une visite des lieux et du chantier en présence du maître d'œuvre: 14 heures à 15 heures.

Réception des offres et adresse à laquelle elles doivent être remises: Voir RC. Les offres sous triple enveloppes et sur support papier devront parvenir par la voie AR à l'adresse suivante: Monsieur le maire de la commune de CAZENAC, CAZARIL-TAMBOURES

Les offres peuvent être déposées en mairie contre récépissé.

Date limite de réception des offres: le 7 juin 2011, à 17 heures

Date d'envoi à la publication: le 5 mai 2011.

Mots croisés N° 1353

HORIZONTALEMENT:

1- HERBORISTE - 2- AMO

3- RITUELS - 4- JA - 5- CSA - 1

6- ROGNON - 7- TUTU - 8- TU

9- ÉCOLE - 10- NANTY

11- TOURS - 12- GRÉS - 13- SB - 14

15- VERTICALÉMENT:

1- A - 2- HARCÉLANTE - 3- EM

4- ROTA - 5- TONUS - 6- BRU

7- OCELOT - 8- IS - 9- RELÉGU

10- GI - 11- H - 12- SA - 13- NOTOIRE - 14

15- J - 16- ELAN - 17- ESSE -

AVIS

BTS – INDUSTRIE CABLAGE INDUSTRIEL

BTS CI

SAS au capital de 37.000 €
Siège social : 14, avenue Didier-Daurat
31400 TOULOUSE
499 878 411 RCS TOULOUSE

Aux termes d'une décision du **23 mai 2011**, la société **BTS INDUSTRIE BUREAU DES TECHNOLOGIES SPATIALES POUR L'INDUSTRIE**, société par actions simplifiée au capital de 550.000 €, ayant son siège 14, avenue Didier-Daurat - ZI Montaudran – 31400 TOULOUSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 350 478 418, a en sa qualité d'associé unique, décidé la dissolution sans liquidation de la société **BTS - INDUSTRIE CABLAGE INDUSTRIEL** (sigle **BTS CI**) dans les conditions de l'article 1844-5 al. 3 du Code civil.

Les créanciers peuvent former opposition devant le tribunal de commerce de TOULOUSE dans les trente jours de la présente publication.

AVIS

BTS – INDUSTRIE PRODUCTION

BTS PROD

SAS au capital de 37.000 €
Siège social : 14, avenue Didier-Daurat
31400 TOULOUSE
499 877 595 RCS TOULOUSE

Aux termes d'une décision du **23 mai 2011**, la société **BTS INDUSTRIE BUREAU DES TECHNOLOGIES SPATIALES POUR L'INDUSTRIE**, société par actions simplifiée au capital de 550.000 €, ayant son siège 14, avenue Didier-Daurat - ZI Montaudran – 31400 TOULOUSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 350 478 418, a en sa qualité d'associé unique, décidé la dissolution sans liquidation de la société **BTS - INDUSTRIE PRODUCTION** (sigle **BTS PROD**), dans les conditions de l'article 1844-5 al. 3 du Code civil.

Les créanciers peuvent former opposition devant le tribunal de commerce de TOULOUSE dans les trente jours de la présente publication.

AVIS

BTS – INDUSTRIE ETUDE & SYSTEME

BTS ES

SAS au capital de 427.500 €
Siège social : 16, avenue Didier-Daurat
ZI Montaudran – 31400 TOULOUSE
390 987 881 RCS TOULOUSE

Aux termes d'une décision du **25 mai 2011**, la société **BTS INDUSTRIE BUREAU DES TECHNOLOGIES SPATIALES POUR L'INDUSTRIE**, société par actions simplifiée au capital de 550.000 €, ayant son siège 14, avenue Didier-Daurat - ZI Montaudran – 31400 TOULOUSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 350 478 418, a en sa qualité d'associé unique, décidé la dissolution sans liquidation de la société **BTS - INDUSTRIE ETUDE & SYSTEME** (sigle **BTS ES**), dans les conditions de l'article 1844-5 al. 3 du Code civil.

Les créanciers peuvent former opposition devant le tribunal de commerce de TOULOUSE dans les trente jours de la présente publication.

Successions

SUCCESSIONS VACANTES

Par décision du TGI de Toulouse en date du 14/03/2011, l'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées DRFP Service du Domaine PôleCPPrCité administrative Bât C 31074 Toulouse CEDEX a été nommé curateur de la succession de Mme Jeanne NGUYEN-Vue CER, décédé le 30/01/09 à Toulouse. Ré297. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR à l'adresse ci-dessus.

SUCCESSIONS VACANTES

Par décision du TGI de Toulouse en date du 14/03/2011, l'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées DRFP Service du Domaine PôleCPPrCité administrative Bât C 31074 Toulouse CEDEX a été nommé curateur de la succession de Mme miilagras CHINESTRA-Vue MASSE, décédé le 16/06/09 à Toulouse. Ré298. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR à l'adresse ci-dessus.

SUCCESSIONS VACANTES

Par décision du TGI de Toulouse en date du 14/03/2011, l'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées DRFP Service du Domaine PôleCPPrCité administrative Bât C 31074 Toulouse CEDEX a été nommé curateur de la succession de Mme gisèle LAUDOUS-Vue GENREU, décédé le 17/01/09 à Toulouse. Ré293. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR à l'adresse ci-dessus.

SUCCESSIONS VACANTES

Par décision du TGI de Toulouse en date du 14/03/2011, l'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées DRFP Service du Domaine PôleCPPrCité administrative Bât C 31074 Toulouse CEDEX a été nommé curateur de la succession de M François AILLOU, décédé le 09/01/09 à Toulouse. Ré298A. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR à l'adresse ci-dessus.

SUCCESSIONS VACANTES

Par décision du TGI de Toulouse en date du 14/03/2011, l'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées DRFP Service du Domaine PôleCPPrCité administrative Bât C 31074 Toulouse CEDEX a été nommé curateur de la succession de M Joseph GAMBARD, décédé le 21/12/08 à Toulouse. Ré293. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR à l'adresse ci-dessus.

SUCCESSIONS VACANTES

Par décision du TGI de Toulouse en date du 14/03/2011, l'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées DRFP Service du Domaine PôleCPPrCité administrative Bât C 31074 Toulouse CEDEX a été nommé curateur de la succession de M CEUDOS carlos, décédé le 23/12/07 à Toulouse. Ré298. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR à l'adresse ci-dessus.

SUCCESSIONS VACANTES

Par décision du TGI de Toulouse en date du 14/03/2011, l'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées DRFP Service du Domaine PôleCPPrCité administrative Bât C 31074 Toulouse CEDEX a été nommé curateur de la succession de M FABRE rené, décédé le 20/08/09 à Muret. Ré298. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR à l'adresse ci-dessus.

SUCCESSIONS VACANTES

Par décision du TGI de Toulouse en date du 14/03/2011, l'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées DRFP Service du Domaine PôleCPPrCité administrative Bât C 31074 Toulouse CEDEX a été nommé curateur de la succession de M daniel CHOUKRET, décédé le 05/10/08 à Toulouse. Ré297. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR à l'adresse ci-dessus.

SUCCESSIONS VACANTES

Par décision du TGI de Toulouse en date du 14/03/2011, l'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées DRFP Service du Domaine PôleCPPrCité administrative Bât C 31074 Toulouse CEDEX a été nommé curateur de la succession de M rené VENISSAC, décédé le 02/07/09 à Toulouse. Ré298. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR à l'adresse ci-dessus.

SUCCESSIONS VACANTES

Par décision du TGI de Toulouse en date du 14/03/2011, l'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées DRFP Service du Domaine PôleCPPrCité administrative Bât C 31074 Toulouse CEDEX a été nommé curateur de la succession de M robert BERTOLAMI, décédé le 20/04/09 à Toulouse. Ré298. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR à l'adresse ci-dessus.

SUCCESSIONS VACANTES

Par décision du TGI de Toulouse en date du 14/03/2011, l'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées DRFP Service du Domaine PôleCPPrCité administrative Bât C 31074 Toulouse CEDEX a été nommé curateur de la succession de Mme claude GIRONIS, décédé le 27/08/09 à Toulouse. Ré299. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR à l'adresse ci-dessus.

SUCCESSIONS VACANTES

Par décision du TGI de Toulouse en date du 14/03/2011, l'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées DRFP Service du Domaine PôleCPPrCité administrative Bât C 31074 Toulouse CEDEX a été nommé curateur de la succession de M didier GOULAZ, décédé le 24/03/09 à Toulouse. Ré291. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR à l'adresse ci-dessus.

SUCCESSIONS VACANTES

Par décision du TGI de Toulouse en date du 14/03/2011, l'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées DRFP Service du Domaine PôleCPPrCité administrative Bât C 31074 Toulouse CEDEX a été nommé curateur de la succession de Mme monique PEISSER-Vue VIADRE, décédé le 27/05/09 à Toulouse. Ré299. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR à l'adresse ci-dessus.

SUCCESSIONS VACANTES

Par décision du TGI de Toulouse en date du 14/03/2011, l'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées DRFP Service du Domaine PôleCPPrCité administrative Bât C 31074 Toulouse CEDEX a été nommé curateur de la succession de Mme RY uliala, décédé le 14/08/08 à Toulouse. Ré296. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR à l'adresse ci-dessus.

SUCCESSION

L'Administrateur Général des Finances Publiques de Midi-Pyrénées, DRFP Service du Domaine PôleCPPr Cité Administrative 31074, Toulouse CEDEX, curateur de la succession de Mme BEAU HENRIETTE, décédée le 24/08/2008 à Mirebeau TOULOUSE le 31/5/2011. Réf Sv264.

Avis publics

COMMUNE DE VILLENEUVE-DE-RIVIERE (31800)

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 6 mai 2011, le maire de VILLENEUVE-DE-RIVIERE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de VILLENEUVE-DE-RIVIERE.

Cette révision simplifiée a pour objet de permettre la construction d'un local multisérvices (alimentation, presse) présentant un intérêt général pour la commune.

A cet effet, Madame Annie Claude VERCHERE, retraitée, demeurant 17, rue Camille-Saint-Saens à BALMA (31130) a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de TOULOUSE.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de VILLENEUVE-DE-RIVIERE, du **30 mai 2011 au 1^{er} juillet 2011 inclus** (sauf samedi, dimanche et jours fériés) aux jours et heures d'ouverture de la mairie suivants: **du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 h 15 et de 14 heures à 17 heures.**

Madame le commissaire enquêteur assurera des permanences en mairie: **le lundi 30 mai 2011, de 9 heures à 12 heures; le vendredi 17 juin 2011, de 14 h 30 à 17 heures; le vendredi 1^{er} juillet 2011, de 14 h 30 à 17 heures.**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier du projet de révision simplifiée du PLU sera déposé à la mairie aux jours et heures précités afin que chacun puisse en prendre connaissance et les observations sur ce projet pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou adressées par écrit à Madame le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête: Mairie de VILLENEUVE-DE-RIVIERE (31800), et ce de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils auront été transmis en mairie.

VILLENEUVE-DE-RIVIERE, le **6 mai 2011**, le maire, Jean-Yves DUCLOS, signe.

PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

AVIS

Par arrêté préfectoral du 17 mai 2011 les prescriptions qui règlementent l'exploitation des activités de la société HYDRO ALUMINIUM TOULOUSE, située à TOULOUSE, 256 rue Léon-Joulin, ont été actualisées dans le cadre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Une copie de cet arrêté est déposée à la mairie de TOULOUSE ainsi que dans la mairie de PORTEF-SUR-GARONNE. Elle pourra être consultée sur place, aux heures habituelles d'ouverture par les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général: Françoise SOULIMAN, signe.

COMMUNE DE FONTENILLES

ENQUÊTE PUBLIQUE

Plan local d'urbanisme

Par arrêté en date du 12 mai 2011, le maire de FONTENILLES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan local d'urbanisme en vigueur sur la commune.

A cet effet, Monsieur Christian PACES, retraité, domicilié 9, avenue Collignon, Bât. Armon 35 D, 31200 TOULOUSE, a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du **20 juin 2011 au 20 juillet 2011**, aux jours et heures habituels d'ouverture, du **lundi au vendredi et le samedi 25 juin 2011, de 8 h 30 à 12 heures; le samedi 25 juin 2011, de 9 heures à 12 heures; le vendredi 1^{er} juillet 2011 et le mercredi 20 juillet 2011, de 14 heures à 17 h 30.**

Son rapport et ses conclusions transmis au maire, dans un délai de 15 jours à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Pour le maire, l'adjoint délégué Robert GLESIAS, signe.

PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

AVIS

Par arrêté préfectoral du 17 mai 2011 les prescriptions qui règlementent l'exploitation des activités de la société HYDRO BUILDING SYSTEMS, située à TOULOUSE, 256 et 270, rue Léon-Joulin, ont été actualisées dans le cadre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Une copie de cet arrêté est déposée à la mairie de TOULOUSE ainsi que dans la mairie de PORTEF-SUR-GARONNE. Elle pourra être consultée sur place, aux heures habituelles d'ouverture par les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général: Françoise SOULIMAN, signe.

COMMUNE DE VILLEMUR SUR TARN

ENQUÊTE PUBLIQUE

La commune de VILLEMUR-SUR-TARN ouvre une enquête publique, dans les formes prescrites par les textes réglementaires susvisés, pour permettre le décaissement du domaine public communal venelle au lieu-dit « Entourrettes » à VILLEMUR-SUR-TARN.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie pendant 15 jours du : **30 mai 2011 au 15 juin 2011.**

Monsieur Hervé TËYCHENNE, architecte, inscrit sur la liste des commissaires enquêteurs du département de la Haute-Garonne, est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur pour conduire la présente enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public à la Mairie : **mardi 7 juin 2011 de 14 heures à 17 heures.**

Les observations du public, formulées par écrit, peuvent être adressées à monsieur le Commissaire Enquêteur en Mairie de VILLEMUR-SUR-TARN pendant la durée de l'enquête, c'est-à-dire du **30 mai 2011 au 15 juin 2011**. Les observations peuvent également être inscrites par les intéressés dans le registre d'enquête prévu à cet effet, lequel sera préalablement coté et paraphé par monsieur le Commissaire Enquêteur.

Strand
Stoulouse
Communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

Communauté urbaine du GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 2^e modification

du Plan Local d'Urbanisme du Grand TOULOUSE, commune de L'UNION

Monsieur le président du GRAND TOULOUSE informe qu'une enquête relative au projet de deuxième modification du Plan local d'Urbanisme (PLU) du GRAND TOULOUSE, commune de L'UNION, est ouverte du **lundi 30 mai 2011 au jeudi 30 juin 2011** inclus.

Ce projet de modification a pour objectif principal : de permettre des ajustements du règlement de la zone UA nécessaires à la démolition et reconstruction du collège Chaumetou. A cet effet, Monsieur Hervé MACE a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la mairie de L'UNION (6, avenue des Pyrénées, 31240 L'UNION) et au siège GRAND TOULOUSE (6, rue René-Leduc à TOULOUSE, métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :
- A la mairie de L'UNION : les **lundi, mercredi, jeudi, vendredi, de 8h30 à 17 heures, e mardi, de 8h30 à 19 heures.**
- Au siège du GRAND TOULOUSE : les **lundi, mercredi, jeudi, vendredi, de 8h30 à 17 heures**, et en dehors de ces horaires, sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie de L'UNION : le **mercredi 15 juin 2 de 13h30 à 17 heures; le mardi 21 juin 2011, de 14 heures à 19 heures.**

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, 2^e modification du PLU, mairie de L'UNION, 6, avenue de Pyén 31240 L'UNION.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un n pour transmettre à Monsieur le président du GRAND TOULOUSE son rapport d'enquête et conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également transmise à Monsieur le maire de L'UNION.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au GRAND TOULOUSE et à la mairie de L'UNION.

Marchés privés



VILLEBRUNIER 83370

Réalisation de 22 logements, dont 3 collectifs et 19 villas, leurs voiries, abords et réseau de chaleur urbain

AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

Maitres d'Ouvrages :
S.F.H.E. Groupe ARCADE.

Siège social : 14, rue Frédéric-Rosa, 13097 AX-EN-PROVENCE.

Agence Midi-Pyrénées : Immeuble Tensud, Bâtiment B, 05 avenue Marcel-Dassa 31001 TOULOUSE. Tél. : 05-61-24-77-22 – Fax : 05-61-24-77-75

Responsable Programme : Thomas BAYLAC - @ : thomas.baylac@groupe-arcade.com

Responsable technique : Olivier GUALIART - @ : olivier.gualiard@groupe-arcade.com

Adresse : Commune de VILLEBRUNIER, 1, place de la Mairie, 83370 VILLEBRUN

tél. : 05.63.68.04.06, fax : 05.63.68.04.44.

1 – Procédure de passation : Procédure interne conformément à l'article 10 du décret 2005-1712 du 30 décembre 2005.

2 - Objet du contrat :

S.F.H.E. : Réalisation de 22 logements sociaux neufs, résidence « LES MURIERS » à VILLEBRUNIER 83370

Commune de Villebrunier : Travaux de voirie et réseaux pour lotissement communautaire extension du réseau de chaleur communal.

3- Forme du marché :

S.F.H.E. : marché allioté en 13 lots et 8 macrolots.

31 Gros-œuvre

33 Fondations spéciales

41 Revêtement enduits façades

5 Fanchéité

6/7 Charpente - Couverture

8- Cloisons - Isolations

9/11/9-2 Menuiseries extérieures PVC et bois - Fermetures extérieures - Volets bois

10 /11 Menuiseries intérieures - Placards et aménagements

12 Escaliers bois

14 /26 Serrurerie - Portes individuelles de garages

15-1 /15 2 /16,1 Plomberie - Eau Chaude Sanitaire Solaire - V.M.C.Génie climatique

17,4 Chauffage urbain

18,1 /19 Courants forts - Courants faibles

21 Soils-souples

22 Soils scellés et façience

23 Peinture - papiers peints

27 /28 Terrassements VRD - Voirie

29 Assainissements EU / Ep

30 / 31 / 1 / 31,2 / 34 Réseau Eau potable - Électrifiée basse tension - Éclairage extérieur

Réseau téléphone - TV - Télédistriutions

35-1 Espaces verts

35-2 Clôtures

Commune de VILLEBRUNIER : Marché allioté en 3 lots et 2 macrolots.
17,4 Chauffage urbain,
27/28 Terrassements, VRD, voirie,
29 Réseaux d'eaux usées et pluviales,
30 31/2 34 Réseau eau potable - Réseau éclairage - Réseau téléphonique,
35-1 Espaces verts.

4 – Renseignement des candidats :

S.F.H.E.

Maitre d'œuvre de conception et d'exécution :

MGS ARCHITECTES

93 Faubourg Lazerelle, 82000 MONTAUBAN.

Philippe SOUSTELLE : 05-63-91-04-90, agence@mgs-architectes.com.

Commune de VILLEBRUNIER :

Maitre d'œuvre de conception et d'exécution :

MGS ARCHITECTES

93 Faubourg Lazerelle, 82000 MONTAUBAN.

Philippe SOUSTELLE : 05-63-91-04-90, agence@mgs-architectes.com.

Commune de VILLEBRUNIER :

Maitre d'œuvre de conception et d'exécution :

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.com>

Haute-Garonne

ROUX B.P.S.+

SAS au capital 80.000 €
12.B rue Seveso
31150 FENOUILLET
377 558 358 RCS TOULOUSE

Aux termes d'une décision en date du 27 mai 2011, la société DELICE ET CREATION, Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 492 775 101, dont le siège social est à ANTONY (92160), 2 et 4 place du Général de Gaulle, a décidé, en sa qualité d'associé unique, la dissolution de la Société ROUX BPS+, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 4 du Code Civil, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution, dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis, auprès du Tribunal de Commerce de TOULOUSE.

La transmission universelle du patrimoine de la société dissoute, ROUX BPS+, à son associé unique, la Société DELICE ET CREATION, interviendra en conséquence de plein droit au terme du délai de trente jours sus visé.

48744

FINCAS CORRAL

SARL en liquidation
32 Ter. Av Honoré Serres
31000 TOULOUSE
Au capital de 10.000,00 Euros
RCS TOULOUSE 479 764 441

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 23 Mars 2011, les associés de la société dénommée FINCAS CORRAL ayant pour liquidateur Monsieur William ARTAL demeurant à RODEZ 12000, 6 Rue de la Rougière, ont approuvé purement et simplement les comptes définitifs, donné quitus au liquidateur et déclaré la liquidation close.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE

48732

Me Isabelle PERTICA

Avocat
14 rue Bayard
31000 TOULOUSE

GREEN HORSE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège : 16 rue Henri Turner
31100 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 524 489 241

L'Assemblée Générale Extra-ordinaire réunie le 16.05.2011 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Frédéric ROVEL, demeurant 16 rue Henri Turner 31100 Toulouse, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif et l'autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 16 rue Henri Turner - 31100 Toulouse. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

48738

SCI LISE

Société civile immobilière
au capital de 1.000,00 Euros
Siège social : 17 AVENUE
PARMENTIER - 31130 BALMA
R.C.S TOULOUSE 442 849 667

Les associés ont décidé, aux termes d'une délibération en date du 02/04/2011, la dissolution anticipée de la SCI LISE et sa mise en liquidation amiable à effet au 31/01/2011 en application des dispositions statutaires.

Ils ont nommé en qualité de liquidateur Monsieur STEPHANE SCARAMUZZA demeurant 21 chemin d'YSATIS 31280 AIGREFEUILLE. Ce qui met fin au mandat de gérance.

Les associés ont conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé 21 chemin d'YSATIS 31280 AIGREFEUILLE qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Pour avis et mention
Le liquidateur
48709

SARL CLARISSE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000,00 Euros
Siège social : 17 AVENUE
PARMENTIER - 31130 BALMA
R.C.S TOULOUSE 451 311 443

Les associés ont décidé, aux termes d'une délibération en date du 01/04/2011, la dissolution anticipée de la SARL CLARISSE à effet au 31/12/2010 et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Ils ont nommé en qualité de liquidateur Monsieur STEPHANE SCARAMUZZA demeurant 21 chemin d'YSATIS 31280 AIGREFEUILLE. Ce qui met fin au mandat de gérance.

Les associés ont conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé 21 chemin d'YSATIS 31280 AIGREFEUILLE qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Pour avis et mention
Le liquidateur
48714

JM Conseils

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 euros
Siège social :

Rue du Général GIROUD Résidence
Bois Daurade Bât. Chêne Vert Apt. 38
31000 TOULOUSE
510 546 799 RCS TOULOUSE

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2010 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes définitifs établis par le liquidateur sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur
48747

Additif à l'annonce 47700 concernant la société BELLOC ENERGIE, il fallait lire : "Siège de la liquidation : Chemin de la Lande - 31210 PONLAT-TAILLEBOURG"

48752

TOULOUSE

M. DELALONDE ROGER - CUGNAUX
SARL BASE TP - ROQUES
SARL TOPIC LABEGE - LABEGE
SARL LEGRAND CREATIONS
PUBLICITE - L'UNION

SARL CHRISDERICK - TOULOUSE
SARL TOXIC TUNING - COLOMIERS
M. DIRAT Jean-Pierre - PORTET SUR GARONNE
SARL FOMAR - CINTEGABELLE
M. CLAIRE MAURIC - TOULOUSE
SARL A.M.T. - TOULOUSE

SARL ASSISTANCE RENOVATION HABITAT - LAUNAGUET
SARL OPTA CONSEILS FORMATIONS - RIEUX
MELLE FERCHICHI BASSMA - TOULOUSE

M. ASSAS MOHAMED - TOULOUSE
SAS REAL AIRSOFT SPORT - MARTRES TOLOSANES
SARLU CAPENS AUTOMOBILES - CAPENS
SARL CASH & SECURITY SYSTEMS - TOULOUSE

MME DIABY DIALAMBA - TOULOUSE
M. AYADI BADER - CUGNAUX
MME MONS CELINE - ST BERTRAND DE COMMINGES
SARL EURL C.G.C. - SAINT LYS
SARLU ACCESSOIREMONT VOTRE - TOULOUSE

SARL DOUDOU - SAINT MARCET
SARL JUL - GRENADE
STE NOUVELLE NUANCES DU SUD COMMUNICATION - TOULOUSE
SAS IDEAL CONCEPT LABARTHE SUR LEZE

SARL APTA France - LABEGE

MME AZEROU SAMYA - TOULOUSE
M. MADELAINE PHILIPPE - EAUNES
M. KILIC HALIL - TOULOUSE
M. GANRO CHRISTIAN - MONTAUBAN

M. DUBOIS Hervé - ARNAUD-GUILHEM
M. AGRO Lakpa Vincent - TOULOUSE
M. ALEXANDRE LIONEL - RIEUX
SARL GARONNE IMPRESSION - PINSAGUEL

SARL EURODECO - TOULOUSE
SARL SECURITE INTERVENTION GARDIENNAGE - CADOURS
SARL 3A+ - TOULOUSE

SARL SENIOR DOMICILE SERVICE - GANTIES
SARL D.R.M.P - TOULOUSE
SARL PRADEL FILS ET COMPAGNIE - BAGNERES DE LUCHON

STE DE FABRICATION DE PATISSERIE CHAUDE - SAINT GAUDENS
SARL M.M.S - CASTANET TOLOSAN
SARL CTOO COM - BLAGNAC
SARL REV'COIFFURE - LISLE EN DODON

M. CONSTANT Loïc - MONTREJEAU
M. GALINIER ERIC - SALIES DU SALAT

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL

SCP "Robert FRANCOIS, Philippe FRANCOIS et Florence FRANCOIS-BRAIL, notaires"

19 rue de la Tuilerie - 31620 BOULOC

Suivant acte reçu par Maître Philippe FRANCOIS, notaire associé à BOULOC (Haute-Garonne) le 16 mai 2011

Monsieur Thierry Jean Loup DUJARDIN, Technico commercial, et Madame Huriye KIZILCELIK, Responsable d'hôtellerie, son épouse, demeurant ensemble à BRUGUIERES (Haute-Garonne) 37 Rue des Sports Apt.n° 14.

Nés, savoir :

Monsieur à RIEDISHEIM (Haut-Rhin) le 3 mars 1964.
Madame à GOLE (TURQUIE) le 7 mars 1964.

Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de PECHBONNIEU (Haute-Garonne) le 27 avril 2001.

Déclarent adopter pour l'avenir le régime de la SEPARATION DE BIENS. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois et devront être notifiées par lettre recommandée avec acte d'huissier de justice à Maître Philippe FRANCOIS, notaire, où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance Pour Avis
48728

AVIS ADMINISTRATIF

Maire de Mauzac

Avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de P.L.U arrêté

Par arrêté en date du 1^{er} avril 2011, Le maire de Mauzac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le conseil municipal.

A cet effet,
Mme Michelle ROCHETEAU domiciliée 19 rue Bayard 31000 TOULOUSE a été désignée par le tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 31 mai 2011 au 30 juin 2011, aux jours et heures habituelles d'ouverture, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et soit consigner, ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à Mairie de Mauzac - 21, allée des Platanes 31410 Mauzac.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie

- le 31 mai 2011 de 14 heures 30 à 18 heures,

- le 7 juin 2011 de 14 heures 30 à 18 heures,

- le 16 juin 2011 de 14 heures 30 à 18 heures

- le 30 juin 2011 de 14 heures 30 à 18 heures.

Son rapport et ses conclusions, transmis au maire dans un délai de 30 jours à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.
48639 Le Maire E. SALAT

ABONNEZ-VOUS



AVIS AU PUBLIC COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 2^{ème} Modification du "Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse", Commune de L'Union

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de deuxième Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de L'Union, est ouverte du lundi 30 mai 2011 au jeudi 30 juin 2011 inclus.

Ce projet de modification a pour objectif principal :

- de permettre des ajustements du règlement de la zone UA nécessaires à la démolition et reconstruction du Collège "Chaumeiron".

A cet effet, Monsieur Hervé MACE, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la mairie de L'Union, (6 Avenue des Pyrénées, 31240 L'Union) et au siège du Grand Toulouse (6 rue René Leduc à TOULOUSE - métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- à la Mairie de L'Union : le lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 08h30 à 17h00 et le mardi de 8h30 à 19h00,

- au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et en dehors des ces horaires, sur rendez-vous au 05.81.91.72.18.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de L'Union :

- le mercredi 15 juin 2011 de 13h30 à 17h00,

- le mardi 21 juin 2011 de 14h00 à 19h00.

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur 2ème Modification du PLU - Mairie de L'Union - 6 Avenue des Pyrénées, 31240 L'Union

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de L'Union.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de L'Union.
48640

COMMUNE DE SAINT-JEAN

AVIS AU PUBLIC

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Par délibération en date du 13 décembre 2010, le Conseil Municipal de SAINT-JEAN a décidé d'adopter et de prescrire un Règlement Local de Publicité sur l'ensemble du territoire communal. L'arrêté portant règlementation de la publicité est consultable (et affiché à l'emplacement prévu à cet effet) et mis à la disposition du public durant les heures d'ouverture de celle-ci.
48642

annoncelocale.gazm@forumeco.com

Toutes les annonces légales de votre département sur http://al.forumeco.com

Haute-Garonne

TOULOUSE VITRES

Société à responsabilité limitée
Société en liquidation
au capital de 5.000 euros
Siège social : 34 rue de Solferino
31500 TOULOUSE
515 405 843 RCS TOULOUSE

Aux termes des décisions de l'assemblée unique en date du 3 mai 2011, il résulte que :

- Par décision du 3 mai 2011, l'assemblée unique, statuant au vu du rapport du liquidateur a,
- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au liquidateur mademoiselle PIAGNO Fabienne demeurant 34 rue de Solferino 31500 TOULOUSE, et l'a déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE.
Mention sera faite au RCS TOULOUSE
Pour Avis 48231

e-France-Import

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 1.000 euros
Rue de Castelnauary
31250 REVEL
477 853 489 RCS TOULOUSE

Aux termes d'une décision en date du 3 janvier 2006, l'assemblée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2005 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Jean-Philippe CORTESSE, demeurant Rue de Castelnauary 31250 REVEL, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Rue de Castelnauary 31250 REVEL. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée, que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE, en annexe du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur 48240

AXIALIS

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros
Siège social : 19, rue Jean Memnoz
31000 TOULOUSE
497 551 754 RCS TOULOUSE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Novembre 2010, il résulte que, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Lucien PONSOT demeurant 50, rue Matabiau - 31000 TOULOUSE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 19, rue Jean Memnoz - 31000 TOULOUSE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE
Mention sera faite au RCS TOULOUSE
Pour Avis 48321

Etude de Maître François RAMES

Notaire à
VILLEFRANCOISE (Aveyron)
ROUERGUE (Aveyron)
Place Louis Fontanges.

SCI PREMIERE
Société Civile Immobilière
au Capital de 457 35 Euros
Siège : 13 ZAC de la Bruyère
31120 PINSAGUEL
RCS TOULOUSE n° 439 922 390

Suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/04/2011 et suivant acte reçu par Me F. RAMES, Notaire Associé susnommé, en date du 23 et 27/04/2011, il a été procédé à la liquidation et au partage de la société.

Son actif net social a été partagé entre ses membres.
La liquidation a été clôturée par suite du partage de la totalité de l'actif net social.

Quitus a été donné au liquidateur, M. Claude DELAPREZ, demeurant à VIDAILLAC (46260), Puymerle.

La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE par les soins du liquidateur.
Pour avis, Le Notaire, 48223

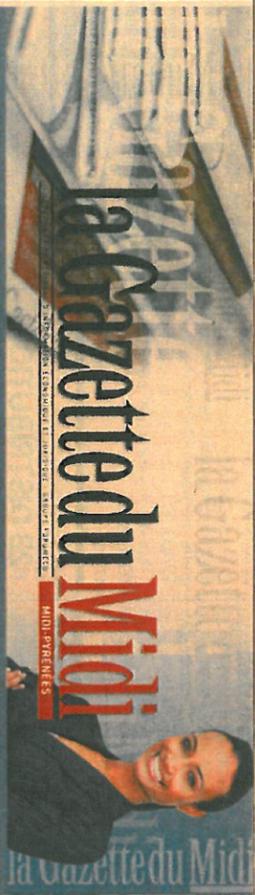
UNE ANNONCE À DIFFUSER ?

annoncelogale.gazm@forumeco.com

05 34 41 34 00

B.P. 11209 - 48, Allées Jean Jaures - 31012 TOULOUSE CEDEX 6

Abonnez-vous à l'information économique de votre région
La Gazette du Midi



BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER A

La Gazette du Midi - Services abonnement - 48, allées Jean Jaures - B.P. 11209 - 31012 TOULOUSE Cedex 6
Tel. 05 34 41 88 01 - Fax 05 61 63 16 15 - abonnement.gazm@forumeco.com

- Je m'abonne pour 1 an au prix de 69 €, chèque à l'ordre de la Gazette du Midi
- Je m'abonne pour 2 ans au prix de 125 €
- Je m'abonne pour 1 an au prix de 40 €, offre valable uniquement avec prélèvement automatique par carte de crédit ou par chèque bancaire. L'offre est valable jusqu'à la date d'échéance de votre abonnement. Joindre un RIB.

Form fields for name, address, phone, and email subscription details.



AVIS ADMINISTRATIF

PRELECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

SERVICE DU PLOTTAGE ET DE LA MUTUALISATION INTERMINISTRIELS

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Le Préfet de la Haute-Garonne communique :
Une enquête publique est ouverte préalablement à la délivrance du permis de construire en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Calmont.

Le dossier d'enquête et notamment l'étude d'impact ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Calmont pendant 33 jours consécutifs du lundi 9 mai 2011 au vendredi 10 juin 2011 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture habituelles des bureaux du public et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Madame Marie-Christine FAURE a été désignée en qualité de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public à la mairie de Calmont :

- Le lundi 9 mai 2011 de 9h00 à 12h00
- Le mardi 17 mai 2011 de 14h00 à 17h00
- Le lundi 30 mai 2011 de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 10 juin 2011 de 14h00 à 17h00

Toutes remarques ou réclamations pourront également être adressées par écrit, pendant la même période, au commissaire enquêteur à la mairie de Calmont.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Calmont et à la Préfecture de la Haute-Garonne.

Ces documents pourront être également communiqués à toute personne physique ou morale qui en formulera la demande au Préfet de la Haute-Garonne (Service du Ploottage et de la Mutualisation Interministériels - Pôle aménagement durable - 1 place Saint Etienne 31038 Toulouse Cedex 9), dans les conditions prévues au titre I de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Signé : pour le préfet et par délégation, le Secrétaire Général, François SOULIMAN 48233



AVIS AU PUBLIC COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Enquête publique relative à la 2ème Modification du 'Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de L'Union'

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe qu'une enquête publique relative au projet de deuxième Modification du 'Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de L'Union', est ouverte du lundi 30 mai 2011 au jeudi 30 juin 2011 inclus.

Ce projet de modification a pour objectif principal :
- de permettre des ajustements du règlement de la zone UA nécessaires à la démolition et reconstruction du

Collège 'Chaumeiron'
A cet effet, Monsieur Hervé MACE a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier de projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public à la mairie de L'Union, (6 Avenue des Pyrénées, 31240 L'Union) et au siège du Grand Toulouse (6 rue René Leduc à TOULOUSE - méro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- à la Mairie de L'Union : le lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 08h30 à 17h00 et le mardi de 8h30 à 19h00,
- au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et en dehors des ces horaires, sur rendez-vous au 05 81 91 72 18.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de L'Union :
* le mercredi 15 juin 2011 de 13h30 à 17h00,
* le mardi 21 juin 2011 de 14h00 à 19h00.

Il est également possible d'adresser les observations par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur 2ème Modification du PLU - Mairie de L'Union - 6 Avenue des Pyrénées, 31240 L'Union.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président du Grand Toulouse son rapport d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également transmise à Monsieur le Maire de L'Union.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Grand Toulouse et à la mairie de L'Union. 48315

AVIS DIVERS

Me Sébastien VIGREUX

Administrateur Judiciaire
34, allées Charles de Fite
31300 TOULOUSE
Tél. : 05 34 31 27 60
Fax : 05 34 31 27 61
Email : vigneux.s@wanadoo.fr

Vous informe de sa désignation en qualité d'Administrateur provisoire de :
SCI GESTION INVESTISSEMENT
Société civile immobilière
Siège social : 2, chemin d'Audoubert
31200 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 353 647 092
Par Ordonnance de Madame La Présidente du Tribunal de GRANDE INSTANCE de TOULOUSE en date du 29 Mars 2011.
Pour Avis 48197

Votre outil de travail et de communication ?
avez le réflexe :

La Gazette du Midi
Tél : 05 34 41 34 00

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 6

L'an deux mille onze et le 28 septembre à 21 heures, le conseil municipal de la commune de L'UNION s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière en date du 20 septembre 2011, sous la présidence de Monsieur Georges BEYNEY, Maire.

Etaient présents : M. GEORGES BEYNEY, M. NICOLAS TOMASI, MME NADINE MAURIN, M. ANDRE PAULHIAC, M. GERARD THEVENET, MME CHRISTINE GENNARO-SAINTE, MME DANIELLE BAYLE, MME LAURENCE BOULAIGE, M. GILBERT ANATOLE, MME VERONIQUE MEISSE, M. GILLES HOURQUET, M. MARC ROIG, M. MARC MONTEIL, MME SOPHIE PALAYRET, M. JEAN-CLAUDE GUILLOU, MME EVELYNE LARROQUE-DEVAUX, MME PASCALE DEL FRARI, MME SANDRINE RUIZ, MME JOSETTE BRARD-ALAMICHEL, MME ODILE PECHAUBES, M. MARC PERE, MME MARIE GARCIA, MME CLARISSE CONFORTIN, M. PHILIPPE CASTERAN, MME BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME NICOLE GAILLARD (Pouvoir donné à Mme Boulaige), M. ROBERT LEON (Pouvoir donné à M. BEYNEY), M. JACQUES DAHAN (Pouvoir donné à M. PAULHIAC), M. HENRI LEVRAT (Pouvoir donné à M. THEVENET), MME ARLETTE BENSOUSSAN (Pouvoir donné à MME RUIZ), M. YVAN NAVARRO (Pouvoir donné à M. VITRAC)

Etaient absents excusés : M. GILBERT GAILLOUSTE,

Mme Christine GENNARO a été élue secrétaire

DÉLIBÉRATION n°2011/071

Objet : Avis de la Commune quant à la 2^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à notre demande, la procédure de 2^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de l'Union, a été lancée en date du 5 mai 2011.

Le dossier présenté à l'enquête publique avait pour objectif de modifier les articles 10 (hauteur), 11 (aspect extérieur) et 12 (stationnement) de la zone UA afin de permettre la réalisation du projet du Conseil Général de démolition et de reconstruction du Collège « Chaumeton ».

Le projet de modification du PLU a d'abord fait l'objet d'une concertation préalable avec les services et les personnes publiques associées prévus par la procédure de modification.

Dans ce cadre, six réponses ont été reçues, émanant :

- de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) en date du 13 mai 2011 qui émet un avis favorable,

- de la Chambre d'Agriculture en date du 17 mai 2011 qui émet un avis favorable,
- de Tisséo en date du 18 mai 2011 qui n'a pas de remarques particulières à formuler,
- du Conseil Général de la Haute-Garonne en date du 23 mai 2011 qui n'a pas d'observations particulières,
- du Conseil Régional Midi-Pyrénées en date du 6 juin 2011 qui n'a pas d'observations à formuler,
- du SMEAT en date du 6 juillet 2011 (après la clôture de l'Enquête Publique) qui n'a pas d'observation au regard du projet de SCOT arrêté et émet un avis favorable.

Le projet de modification du PLU a ensuite fait l'objet d'une enquête publique dirigée par Hervé Mace, commissaire enquêteur, du 30 mai 2011 au 30 juin 2011 inclus.

Aucune remarque n'a été formulée par le public dans les registres d'enquête déposés en commune et au Grand Toulouse.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la 2^{ème} modification du PLU du Grand Toulouse, Commune de l'Union, sans réserve.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la 2^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de l'Union.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine (SDAT), approuvé le 11 décembre 1998 et révisé partiellement le 18 décembre 2000,

Vu le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé le 12 juin 2001,

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté le 17 mars 2011 suite à l'avis de l'Etat,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse – Commune de l'Union, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2006, modifié par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2008,

Vu l'arrêté du Président du Grand Toulouse en date du 5 mai 2011 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique du POS valant PLU du Grand Toulouse, Commune de l'Union,

Vu le rapport du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Projets Urbains du 8 septembre 2011,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1

D'émettre un avis favorable à la 2^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Toulouse, commune de l'Union, conformément au dossier joint à la présente délibération.

ARTICLE 2

De procéder, en application des dispositions des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, à l'affichage de la présente délibération au siège de la Mairie de l'Union durant un mois et à une insertion dans un journal diffusé dans le département.

ARTICLE 3

De préciser que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

ARTICLE 4

De tenir à la disposition du public la présente délibération, le dossier de PLU modifié ainsi que le rapport du commissaire enquêteur à la Mairie de l'Union, ces documents étant également consultables au siège du Grand Toulouse situé 6, place René Leduc, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5, Direction de l'Urbanisme Règlementaire, 2^{ème} étage et à la Préfecture de la Haute-Garonne, en application des dispositions de l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 5

De préciser que la présente délibération sera exécutoire après la transmission du dossier au représentant de l'Etat et l'accomplissement des mesures de publicité et d'affichage édictées à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 6

A l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Georges BEYNEY



- Transmis le - 3 OCT. 2011
- Affiché le - 3 OCT. 2011